

APPEL A PROPOSITIONS

13/03/2023

POEC MANIPULATION ET ADAPTATION A LA MACHINE A PIQUER 2023

Date de publication : **14/03/2023**

Date limite de dépôt des candidatures : **03/04/2023**

Envoi électronique aux adresses suivantes :

a.gacoin@opco2i.fr

Appel à propositions

14/03/2023

1

SOMMAIRE

1. REGLEMENT DE LA CONSULTATION	3
Pouvoir adjudicateur : OPCO 2I	3
Marché à procédure adaptée.....	3
Modalité de dépôt des offres.....	3
Date limite de réception des offres.....	3
Référénts pour les renseignements complémentaires	3
Format de la réponse attendue.....	3
2. CONTEXTE.....	4
2.1. Présentation OPCO 2I	4
2.2. Contexte territorial.....	4
2.3. La POEC.....	5
3. OBJET DE LA CONSULTATION	5
3.1. L'action de formation	5
3.2. Détails de la formation	6
Les objectifs de la formation	6
Compétences visées à l'issue de la formation.....	6
Modules de formation à aborder	6
Modalités de formation.....	6
Les moyens pédagogiques.....	6
Identification et sélection des bénéficiaires.....	7
Les évaluations	7
Période d'immersion	8
3.3. Engagements du prestataire	8
4. MODALITES ET CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS	10

1. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur : OPCO 2I

Voir article dédié à la présentation de OPCO 2i et par délégation 2i Centre-Val de Loire.

Marché à procédure adaptée.

La consultation est passée sous forme d'une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et l'article 28 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Vu l'avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques - NOR: ECOM1831822V (JORF n°0077 du 31 mars 2019 - texte n° 83 / Annexe 3 du code de la commande publique).

Il s'agit d'un marché mono attributaire.

Modalité de dépôt des offres :

Par courrier électronique à a.gacoin@opco2i.fr

Date limite de réception des offres :

03/04/2023

Référents pour les renseignements complémentaires :

Alexandre GACOIN – a.gacoin@opco2i.fr

Format de la réponse attendue :

- Le format de réponse doit être rédigé au format Word, il devra comprendre à minima :
- Une proposition de tarification unitaire (par exemple, par heure stagiaire),
- Méthodologie (maximum de 5 pages),
- Durée prévisionnelle de la formation,
- Les seuils minimum et maximum de stagiaires par groupe,
- Lieux de formation,
- Présentation générale de la structure,
- Note de présentation du prestataire,
- Note technique et financière,
- Programme de formation,
- CV des formateurs mobilisés sur cette action de formation.

2. CONTEXTE

2.1. Présentation OPCO 2i

Ses principales missions sont :

- Le conseil aux entreprises :
 - Assurer le financement des contrats d'apprentissage, et de professionnalisation, selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles
 - Assurer un service de proximité au bénéfice des TPE/PME, permettant :
 - d'améliorer l'information et l'accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle ;
 - d'accompagner ces entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité.
 - Favoriser la transition professionnelle des salariés, notamment par la mise en œuvre du compte personnel de formation dans le cadre des projets de transition professionnelle.
- L'appui technique aux branches professionnelles, à travers :
 - La gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences,
 - L'appui dans leurs missions de certification.

OPCO 2i assure ses missions de proximité, à travers 12 délégations régionales.

2i Centre-Val de Loire est composé d'antennes situées dans chacun des départements de la région. Celles-ci ont pour mission, notamment, d'assurer la mise en place, le suivi et la gestion administrative des dossiers.

Les Conseillers formation présents sur tout le territoire accompagnent les entreprises dans leurs projets de montées en compétences et de recrutement. A ce titre, ils accompagnent les Préparations Opérationnelles à l'Emploi Collectives mises en œuvre sur leur territoire.

2.2. Contexte territorial

Les entreprises de Maroquinerie de la région centre val de Loire sont en forte recherche de main d'œuvre qualifiée sur les métiers de la maroquinerie. Cependant elles ne trouvent pas de candidats formés à ces métiers. Face à l'augmentation des projets et des marchés il est donc nécessaire de pré-qualifier des demandeurs d'emploi, afin de répondre aux besoins des entreprises.

La branche maroquinerie en Région Centre Val de Loire représente 0.96% des industries de 2i CVL soit un total 39 industries.

2.3. La POEC

La POE collective a été créée par la Loi Cherpion du 28 juillet 2011. Elle permet à des demandeurs d'emploi de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche.

La POE collective s'adresse aux demandeurs d'emplois inscrits à Pôle Emploi, indemnisés ou non.

Le parcours de formation est d'un maximum de 400 heures incluant, le cas échéant, une période d'immersion en entreprise d'une durée ne pouvant dépasser le tiers de la durée totale du parcours.

Le texte de la loi précise qu'à l'issue de l'action de formation, le contrat de travail pouvant être conclu est :

- un contrat à durée indéterminée
- un contrat à durée déterminée de douze mois minimum
- un contrat de professionnalisation de douze mois minimum
- un contrat d'apprentissage

La POE collective permet à plusieurs demandeurs d'emploi inscrits de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par une des branches professionnelles industrielles (hors agroalimentaire).

OPCO 2i devrait répondre à l'appel à projets de Pôle Emploi, pour financer les POEC 2023. C'est dans ce cadre que les actions visées dans le présent cahier des charges seront financées, en intégralité, avec le soutien du Plan d'Investissement dans les compétences (PIC).

3. OBJET DE LA CONSULTATION

3.1. L'action de formation

Cette formation s'adresse à un public de demandeurs d'emploi susceptibles de présenter les aptitudes nécessaires pour intégrer cette formation et dans un second temps, une entreprise industrielle.

Intitulé du métier en tension visé : Manipulation et adaptation à la machine à piquer	
Public visé	Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, indemnisés ou non.
Effectif :	10
Durée estimée de la POEC (en heures/stagiaire)	280 h
Lieu de la formation	Charge (37)
Date de début et fin du parcours	17/04/2023 au mois de juin 2023 (date de fin à définir)

3.2. Détails de la formation

Les objectifs de la formation :

L'objectif de la POEC est de pré-qualifier des demandeurs d'emploi au métier MANIPULATION ET ADAPTATION A LA MACHINE A PIQUER afin de répondre aux besoins de recrutement de la société Maroquinerie.

- 1) Connaître la culture industrielle de la maison (organisation, routines)
- 2) Compréhension du flux et des secteurs (entrée matière à la sortie du produit)
- 3) Connaître et maîtriser les outils de production, canon et pilier et savoir les utiliser, différencier les machines à coudre industrielles, spécifier les fils utilisés par l'entreprise,.
- 4) Réaliser les réglages connus et la maintenance de premier niveau.
- 5) Connaître et appliquer les règles de sécurité, qualité et ergonomie au poste.
- 6) Réaliser des piqûres/doublure/ assemblages/ montages simples et complexes
- 7) Intégrer des notions de productivité dans son activité
- 8) Être capable d'intégrer la variabilité matière (toile et cuir) et produit (type de mo

Compétences visées à l'issue de la formation :

Les stagiaires seront capables de maîtriser plusieurs opérations de base en pique machine :

- L'enfilage supérieur et inférieur
- Réalisation du bobinage de la canette
- Le changement d'aiguille et de pieds presseurs

- La piqûre des doublures
- La piqûre de montage
- La piqûre d'assemblage
- Initiation à la machine à border
- Le réglage de la longueur des points
- Le réglage de la tension
- La maintenance de base de la M.C.I en toute autonomie, tout en respectant les enjeux qualité, sécurité, ergonomie et performance requis au sein de l'enseigne.

Modules de formation à aborder

- Programme détaillé de la formation :

1 - Révision des bases :

Les organes de la machine et leurs maintenances

- Les organes de la machine à piquer (plate, canon, pilier) et leurs fonctions
 - . Le volant ; Le bâti ; La genouillère ; La tête de machine ; La plaque d'aiguille ; Le pied presseur ;
 - . Le relève fil automatique ; Les guides fil ; La barre d'aiguille ; Le bloc tension.

Les différents guides de piquage

Les différents pieds presseurs et leurs utilisations.

Exercices de piquage sur des chutes :

- Lignes droites, points arrière, respect des pointages (départ / arrivée).
- Lignes brisées : respect des pointages à chaque angle.
- Lignes courbes : retenir la matière au départ de la courbe ; freiner la matière en fin de courbe pour le respect de la longueur de piqûre

A la fin du test, remise des meilleurs exercices des stagiaires avec appréciations de la formatrice.

2 - La tension et la formation du nœud, la longueur du point selon l'épaisseur du travail :

- L'enfilage de la MCI :

- L'enfilage supérieur

L'importance de la pré-tension

Vérification systématique du cheminement du fil à travers :

. La pré-tension. Les guides fils. Les ressorts. Les disques de tension. Les tendeurs de fils. Le relève fil. La barre d'aiguille. Le bloc tension

- L'enfilage inférieur

Vérification systématique de l'enfilage inférieur

. Le boîtier de canette. La canette. Le support de boîtier. Le crochet. Le ressort.

- Réalisation du bobinage de la canette

. La vis moletée et les disques de tension. Le dévidoir de canette. La tension de la canette.

- Le montage / démontage du crochet de canette
- La spécificité des fils utilisés par l'entreprise

- Les réglages :

- . Réglage de la longueur du point
- . Réglage de la largeur de piqûre
- . Réglage de la tension (le subtil équilibre de l'équilibrage des forces supérieures et inférieures)

- Les différents points d'arrêt et leurs fonctions :

. Le point à cheval. Le point de bride. Les points arrières.

- La maintenance de base, petite mécanique :

- . Nettoyage de la machine
- . Nettoyage du crochet
- . Démontage et nettoyage du bloc canette
- . Huilage de la machine à piquer

Exercices d'application :

. L'enfilage supérieur. L'enfilage inférieur. Changements d'aiguilles.

- Les différents assemblages de bases :

- Montage à plat
- Jointage
- Assemblage de doublures

3- Piqûre visible sur machines plates

Rappel de la première session de formation

Les aiguilles / les fils :

. Le sens de montage de l'aiguille ; La petite rainure ; La grande rainure ; Le chas ; La tête ; l'épaulement ; la lame ; la pointe.

Les aiguilles spécifiques :

Les pointes rondes ; les pointes L. R (Reverse) ; Les pointes triangulaires ; Les pointes perlés ; Les grosseurs d'aiguilles

La formation du point noué :

Les problèmes et incidents fréquemment rencontrés et leurs solutions :

- . Les points manqués
- . Couture irrégulière
- . Longueur du point inégale
- . Casse du fil de canette
- . Casse du fils supérieur
- . Casse d'aiguille

Piqûre des fenêtres de fermeture à glissière en vache naturel.

Montage des fermetures à glissières doublures (avec pieds spécifiques) et pose des poches intérieures en même temps.

Exercices de piquages des :

- pattes
- rehausses
- enchapes
- départ de poignées
- assemblage des bandes dur les corps
- pose du passepoil à plat avec ou sans raccord (avec ou sans couteau à parer)

Puis mise en application sur le travail de production.

Hygiène et sécurité au poste de travail :

- . Les consignes de sécurité et la zone de manœuvre
- . Le protège doigt. Le garde releveur de fils. Le garde courroie

4 - Montage final

Connaissance générale des machines à piquer :

- La machine à piquer canon- La machine à double aiguilles- La bordeuse
Les différentes utilisations de ces machines en fonction du travail à réaliser

Montage final :

- Le piquer retourné - La piqure bord franc
- Montage final passepoiler avec et sans raccord - Montage de la bordure.

Mise en situation des stagiaires :

- Piquage sur des chutes de cuirs ou autres matériaux de l'entreprise
- Démarrage et arrêts sur des points précis
- Apprentissage des guides et pieds presseurs
- Apprentissage du montage du jonc et du passepoil
- Apprentissage du montage de la fermeture à glissière
- Qualité et auto contrôle
- Synthèse



COMPÉTENCES
INDUSTRIES

Modalités de formation:



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES

Sur site, via nos machines (l'organisme de formation devra d'ailleurs spécifier le besoin machine dans sa proposition de programme).

Alternance théorique et mise en pratique.

Nos formateurs internes devront pouvoir animer les modules « acculturation de la maison ».

Un suivi devra être proposé par l'organisme de formation (pendant et à l'issue de la formation) pour chaque stagiaire.

Puis vers la fin de la formation : immersion – mise en pratique/ alternance à prévoir dans nos lignes de fabrication avec un coaching du prestataire.

A ce titre, seront plus précisément étudiés :

- Les profils des intervenants et leurs expériences (public, industrie)
- La répartition théorie/pratique sur chaque module de formation. La méthodologie utilisée pour amener progressivement les participants vers des notions abstraites à partir d'exemples concrets (TP et TD) ;
- Toutes les modalités pédagogiques déployées (cas concrets, expérimentations...) pour faciliter l'acquisition de compétences

Les moyens pédagogiques :

Le prestataire proposera des formations permettant l'acquisition de compétences nécessaires à l'insertion professionnelle des individus au profit des entreprises adhérentes en adéquation avec les attendus de OPCO2i.

2i Centre-Val de Loire sera particulièrement attentive à la capacité de l'organisme de formation à adapter ses contenus et ses méthodes pédagogiques au public recruté.

A ce titre, seront plus précisément étudiés :

- Les profils des intervenants et leurs expériences (public, industrie)
- La répartition théorie/pratique sur chaque module de formation. La méthodologie utilisée pour amener progressivement les participants vers des notions abstraites à partir d'exemples concrets (TP et TD) ;
- Les équipements : plateaux techniques

Et toutes les modalités pédagogiques déployées (cas concrets, expérimentations...) pour faciliter l'acquisition de compétences.



Identification et sélection des bénéficiaires :

La thématique de formation de cet appel à propositions est ouverte aux demandeurs d'emploi au profit du recrutement des entreprises adhérentes 2i.

Pôle Emploi en lien avec l'organisme de formation et les entreprises engagées dans le dispositif, validera les profils de demandeurs d'emploi les plus en adéquation avec la thématique de formation ainsi que le métier visé.

Il appartient à l'organisme de formation de vérifier les prérequis des demandeurs d'emploi volontaires à suivre la formation lors des informations collectives.

Il assure le suivi et transmet à OPCO2i, les données obligatoires des bénéficiaires en utilisant les outils transmis par OPCO2i.

Les évaluations :

Le prestataire proposera des grilles d'évaluation formalisées ou pourra proposer des outils d'évaluation. Dans ce cas, il décrira le process utilisé.

Evaluations intermédiaire et finale : Le prestataire procédera à des évaluations intermédiaires par module et à une évaluation finale de formation auprès de chaque stagiaire et la communiquera à OPCO2i, Pôle emploi, ainsi qu'aux entreprises.

Il remettra à chaque stagiaire une attestation de compétences et de fin de stage

Période d'immersion :

Lors de la période d'immersion en entreprise dans la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, l'organisme de formation s'engage à assurer le suivi pédagogique du stagiaire en tant que tuteur externe.

L'organisme de formation proposera un modèle de convention de stage à l'entreprise.

3.3. Engagements du prestataire

Au-delà des engagements du fait de la prestation, l'organisme de formation devra respecter les engagements induits par la POE Collective :

- Rappeler le financement des POEC par l'Etat dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences (PIC) sur tout document de publicité et d'information, y compris les documents administratifs présentés aux stagiaires en apposant le logo du PIC sur les feuilles de présence par demi-journée.
- Transmettre à OPCO2i les informations utiles concernant le stagiaire, et notamment ses coordonnées mail, postales et téléphoniques pour permettre à OPCO 2i de suivre l'insertion du stagiaire dans l'emploi à l'issue de la POEC et six mois après.
- Renseigner les informations concernant les stagiaires sur le logiciel KAIROS. Une attestation de démarrage doit être remise à OPCO2i.
- Optimiser l'insertion des bénéficiaires en lien avec OPCO2i.
- Garantir :
 - Un service d'accueil de qualité, des salles de formation au standard d'équipement garantissant un confort réel des stagiaires, des espaces de pause équipés ;
 - Des formateurs salariés et expérimentés dans le domaine de compétence enseigné ;
 - Des supports de cours professionnels et respectant la réglementation en vigueur en matière de droit de la copie ;
 - Un numéro de déclaration d'activité valide ;
 - Un référencement à jour sur la base du DATA DOCK.
- Informer les stagiaires de la réalisation d'une enquête mail à l'issue de la formation et 6 mois après la fin de la formation

- Produire, en accompagnement de chaque facture émise, l'ensemble des pièces justificatives non comptables relatives à la réalisation de l'action, telles que les feuilles d'émergence signées par demi-journée par le formateur et les stagiaires.
- Permettre à tout contrôleur (collaborateur de Pôle Emploi ou organisme dûment missionné) d'accéder, en cours de réalisation des actions, aux locaux affectés à la réalisation des actions dans le cadre de visites sur place.

Pour respecter les engagements vis-à-vis de Pôle Emploi, il devra plus précisément :

- Publier l'offre dans la base CARIF OREF au plus tard 1 semaine avant le démarrage de la session de formation, avec le nombre exact de places de la session de formation, ainsi que les dates de réunion d'information et le nombre de places; le respect de ses obligations de communication à Pôle emploi (en tant qu'opérateur de la gestion de la liste) des données concernant le statut du demandeur d'emploi – inscription, entrée, assiduité, sortie - (décret du 9 mai 2017) en favorisant le respect de cette obligation par l'utilisation de l'appli KAIROS, interface d'échange dématérialisée entre Pôle emploi et l'organisme de formation. KAIROS reprend les informations de la base de l'Inter-carif concernant la formation ouverte (précisions techniques et fonctionnelles sur KAIROS en annexe 3 à destination de l'OPCO et de l'organisme de formation avec lequel il contractualisera si celui-ci n'est pas déjà utilisateur de KAIROS).
- Rédiger systématiquement l'intitulé de la formation démarrant par « PIC », pour faciliter la recherche textuelle des demandeurs d'emploi sur les POEC programmées dans le cadre de cet appel à projets sur [www.pole-emploi.fr/trouver ma formation](http://www.pole-emploi.fr/trouver-ma-formation), sur l'emploi store La bonne formation, sur l'appli mobile « ma formation », ainsi que la recherche des conseillers dans leur applicatif métier.
- Délivrer systématiquement au demandeur d'emploi d'une attestation de compétences en fin de formation, lorsque celle-ci ne donne pas lieu à un titre, certificat ou diplôme reconnu au RNCP. Cette attestation de compétences sera réalisée sur la base du référentiel des compétences édité par Pôle emploi et téléchargeable sur l'emploi store ou en annexe 5 du présent appel à projets. Les compétences acquises par le demandeur d'emploi seront indiquées dans le bilan saisi dans KAIROS.
- Partager les méthodes, pratiques ou processus innovants, lors des réunions organisées dans le cadre de l'animation nationale.

Au-delà des engagements financiers, OPCO 2i via sa délégation 2i Centre-Val de Loire devra respecter les engagements induits par la POE Collective :

- S'assurer de l'adéquation du projet de formation avec les besoins identifiés (branches/territoires), la situation du bénéficiaire (positionnement), et les prérequis du poste visé ;
- S'assurer de la conformité du dossier, notamment en lien avec Pôle Emploi.

4. MODALITES ET CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS

Cette formation ne nécessite pas d'expérience préalable en manipulation et adaptation à la machine à piquer en maroquinerie.

Dossier complet

Compréhension de la demande

Qualité des méthodes pédagogiques

Expertise de l'organisme

Compétences des intervenants

Connaissance de nos branches (secteurs, activités, métiers...)

Proposition tarifaire

Sourcing des stagiaires

Suivi post-POEC.